

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1502/SG/TPP nommant M. Planche, comptable au Port de Commerce, billeteur et régisseur de la caisse des menues recettes et dépenses du Port de commerce de Djibouti

n° 73-1502/SG/TPP

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
12 octobre 1973

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1973

Date du numéro
25 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Planche, comptable contractuel en service au Port de commerce de Djibouti, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, pour compter du 29 septembre 1973, billeteur pour le paiement de la solde et des allocations accessoires du personnel mensuel et journalier des services du Port, entretenu sur les fonds du budget annexe du Port, du budget local, du budget de l'Etat et du F.I.D.E.S. en remplacement de M. Lerendu. Art. 2. — M. Planche est nommé, pour compter de la même date, régisseur de la caisse des menues recettes et dépenses du port. Art. 3. La présente décision prendra effet pour compter du 29 septembre 1973.